

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 0-44

**Séance du 27 Septembre 2019
adoptée à 00 h 00**

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 27 septembre 2019 à 9 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de / / / , le quorum étant atteint.

SERVICE : Direction des Finances
Service de la Coordination

OBJET : Motion relative à l'avis du Gouvernement concernant EuropaCity et l'aménagement du Triangle de Gonesse.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,
Vu l'avis de la commission : Désignations

Après en avoir délibéré :

Considérant que le projet du Triangle de Gonesse est un projet partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales (Région, Département du Val d'Oise, Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France et commune de Gonesse) depuis de nombreuses années au-delà des alternances politiques survenues depuis une vingtaine d'années ;

Considérant que les Conseillers départementaux partagent les enjeux liés à l'urgence écologique et la conviction de la nécessité absolue de prendre la mesure du défi environnemental à travers des politiques publiques ambitieuses à l'échelle locale, nationale et internationale ; qu'ils sont également conscients de la nécessité de réduire les inégalités de développement économique et humain sur le territoire du Nord de Paris ;

Considérant que l'aménagement du Triangle de Gonesse a précisément cet objectif essentiel pour nos populations, celui notamment de créer les conditions de la réalisation de la promesse républicaine de l'égalité sur ce territoire marqué par l'absence de perspectives pour les habitants, éloignés de l'emploi, de la formation et de la culture qui leur sont difficilement accessibles ; que le projet du Triangle, tel qu'il a été conçu il y a dix ans dans le cadre du Grand Paris, à la suite des événements de Villiers-le-Bel, incarne l'équilibre à rechercher entre développement économique, progrès social et écologie ;

Considérant que sur les 700 ha de terres aménageables autorisées par le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF), seuls 240 ha seront urbanisés sur la partie la moins propice à l'agriculture, car la plus enclavée entre autoroutes, voies rapides, aéroports du Bourget et de Roissy et zones d'activités existantes ; que 240 ha d'aménagement ne signifient pas 240 ha de béton car 70 ha seront destinés à l'aménagement de parcs paysagers gérés de manière durable, une lisière de 22 ha sera dédiée à l'agriculture maraîchère en circuit court ainsi qu'à une ferme urbaine ; que si la France est le seul pays au monde qui envisage une production agricole dans son couloir aéroportuaire, nous affirmons que la biodiversité sera plus riche demain qu'aujourd'hui où ces terres sont vouées à la monoculture céréalière intensive utilisatrice de nombreux intrants, engrais et pesticides ;

Considérant par ailleurs que 400 ha du Nord du Triangle sont sanctuarisés pour l'agriculture ; que la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France s'est de plus engagée dans une charte agricole qui vient conforter l'activité agricole du territoire ; que celle-ci prévoit la sauvegarde sur 30 ans de 16 568 ha répartis sur le Val d'Oise et la partie seine-et-marnaise du territoire. Que les communes de Roissy-en-France et de Gonesse ont également délibéré sur la création d'une zone agricole protégée (ZAP) renforçant ainsi la pérennisation durable de l'agriculture autour du projet du Triangle ;

Considérant que ces engagements participent à l'ambition du "zéro artificialisation nette" en concentrant la majorité du développement futur dans cette zone et en mettant fin à l'émiettement qui a conduit par le passé à une consommation importante de foncier notamment agricole ; que par ailleurs des études sur la compensation écologique sont menées par les porteurs de projet ;

Considérant encore que le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse s'inscrit dans une volonté partagée de désenclaver ce territoire, d'une part en y créant de nouvelles opportunités en co-construction avec des acteurs économiques, et d'autre part à travers le développement d'une gare de la ligne 17 du Grand Paris Express, la seule gare du Val d'Oise qui viendra améliorer les mobilités du quotidien ;

Considérant que le chantier vient de débuter ; que le site accueillera un pôle de la *green tech* ouvert sur les entrepreneurs et les habitants du territoire avec des parcs paysagers et d'activités, mais aussi un quartier d'affaires expérimental qui générera de l'emploi (le projet Triango - lauréat du concours *Inventons la métropole du Grand Paris* développé selon les principes de l'économie circulaire) et le projet EuropaCity ;

Considérant qu'il est important de mettre fin aux caricatures présentant EuropaCity comme un projet de centre commercial, comme les opposants ont malheureusement voulu le dépeindre ; que le projet a considérablement évolué, et que les acteurs locaux ont été étroitement associés à ces différents développements, avec le souci constant de voir de réelles opportunités se créer pour les habitants du territoire dans le respect des principes de la transition écologique ;

Considérant qu'il s'agit d'un pôle qui sera dédié aux loisirs et à la culture avec des restaurants, des hôtels et des commerces comme au sein de tout pôle touristique, pour un investissement privé s'élevant à plus de 3 M^d€ au cœur d'un territoire défavorisé (l'Est du Val d'Oise) ;

Considérant que nous pouvons nous réjouir de l'offre culturelle proposée par ce projet avec de 50 000 m² dédiés au développement d'une grande halle d'exposition, d'une salle de concert, d'un cirque contemporain, d'un centre culturel pour enfant, de résidences d'artistes... ; qu'avec ce projet, le territoire pourrait devenir en banlieue Nord un pôle d'attraction culturelle du Grand Paris ; que nous avons la conviction que le Grand Paris doit être un espace de développement multipolaire et ne pas concentrer l'attractivité économique et culturelle à l'intérieur du périphérique ;

Considérant encore qu'à terme, la ZAC représentera 50 000 emplois, dont 10 000 emplois nets générés par EuropaCity ; qu'au cours du débat public, il a été obtenu que l'investisseur forme, finance et recrute des habitants du territoire à hauteur de 75% entre la phase chantier et l'exploitation ; que nous refusons l'affirmation selon laquelle les emplois seront qualifiés et ne profiteront donc pas aux habitants locaux ; qu'il faut répondre à l'enjeu de la formation, et que le travail est en cours sur ce volet avec le porteur de projet ; qu'en effet, nous œuvrons à l'établissement d'un centre de formation au cœur d'EuropaCity ; qu'avec le maître d'ouvrage, conscient de l'importance de disposer d'une main d'œuvre qualifiée à proximité, nous souhaitons développer les formations et qualifications qui permettront aux habitants du territoire d'accéder aux emplois créés. C'est une absolue nécessité ;

Considérant qu'à la suite de la décision du 11 juillet dernier, suite à l'appel décidé par l'Etat, de la Cour d'appel de Versailles qui a annulé le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, ce dont nous réjouissons, la ZAC du Triangle est confirmée par la Justice ;

Considérant que Grand Paris Aménagement doit adopter l'avenant n° 2 liant l'investisseur privé porteur du projet EuropaCity à GPA permettant une meilleure acceptabilité du projet à la demande de l'Etat : suppression de la piste de ski, réduction importante des surfaces commerciales ou encore renforcement des engagements en terme de production d'énergie durable sur site ; qu'il est indispensable que l'établissement public présente cette délibération et que la suite des procédures soit engagée dans les meilleurs délais ;

Considérant que le projet EuropaCity est indispensable à l'équilibre économique de la ZAC du Triangle de Gonesse ; que la remise en cause du projet rendrait illusoire la perspective d'aménagement de ce secteur stratégique et les promesses qu'elle entraîne pour les populations enclavées des communes limitrophes, parmi les plus défavorisées de France ; que cela pourrait être considéré comme une forme de rupture unilatérale du pacte républicain noué localement depuis près d'une dizaine d'années, notamment après les émeutes de 2007 ;

Rappelant en outre que la desserte du Triangle par la ligne 17 du Grand Paris Express est la seule prévue en Val d'Oise ; que le Val d'Oise déplore déjà d'avoir été réduit à une quasi-exclusion de ce projet structurant ; que la remise en cause de l'équilibre de la ZAC du Triangle ne pourrait qu'entraîner une ré-interrogation sur l'implantation de la future gare, ce qui couperait définitivement le département de la dynamique du Grand Paris ; que, dès lors, les contribuables valdoisiens, assujettis, comme tous les franciliens, à la Taxe Spéciale d'Équipement au profit de l'Établissement Public Société du Grand Paris, pourraient se poser la question de la légitimité de leur contribution collective ;

Considérant enfin que le Premier Ministre a chargé la Ministre de la Transition énergétique et solidaire de lui soumettre un avis sur le projet EuropaCity, attendu pour le 10 octobre prochain ; que la Ministre reçoit actuellement les parties prenantes ; que cet avis pèsera de façon décisive pour l'avenir de l'Est de notre département et pour le Val d'Oise tout entier ;

REAFFIRME son soutien vigilant et exigeant en faveur des projets de développement et de desserte de la ZAC du Triangle de Gonesse ;

DEMANDE à l'Etat de confirmer ses engagements économiques, sociaux, environnementaux et culturels, et donc de rendre un avis favorable à la poursuite du projet EuropaCity.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

La Présidente du Conseil départemental

Marie-Christine CAVECCHI